

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
A HAUTERIVE LA FRESSE – LE 03 AVRIL 2023**

---

**Présents** : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms B. PIRALLA, C. BOURDENET et P. MILLON qui sont excusés. Mme N. DUBOIS-DUNILLAC a donné pouvoir à Mme C. MAHON

Mme la Présidente soumet ensuite à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire.

Sans observation, le P.V. de la réunion du 27 février 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

### **I – PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

---

Les Comptes de Gestion produits par le Comptable étant en conformité avec les Comptes administratifs. Mme la Présidente expose qu'il convient ensuite de procéder au vote des Comptes administratifs de l'Exercice.

Ainsi, M. Olivier BILLOT en qualité de Vice-Président procède à la mise au Vote des Comptes de l'Exercice 2022

| <b><u>Compte Admf – Bud. Comm</u></b> | <b><u>Fonctionnement</u></b> | <b><u>Investissement</u></b> |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Dépenses                              | 1 066 529.49 €               | 2 743 757.23 €               |
| Recettes                              | 984 399.69 €                 | 1 918 989.62 €               |
| <b>Solde</b>                          | <b>- 82 129.80 €</b>         | <b>- 824 767.61 €</b>        |
| Report 2021                           | + 216 812.31 €               | + 631 374.25 €               |
| <b>Solde d'Exécution</b>              | <b>+ 134 682.51 €</b>        | <b>- 193 393.36 €</b>        |
| <b>Restes à Réaliser</b>              | <b>498 399.57 €</b>          | <b>852 676.00 €</b>          |
| <br>                                  |                              |                              |
| <b><u>Compte Admf – Bud. Asst</u></b> | <b><u>Fonctionnement</u></b> | <b><u>Investissement</u></b> |
| Dépenses                              | 858 163.40 €                 | 837 579.75 €                 |
| Recettes                              | 892 761.14 €                 | 301 609.08 €                 |
| <b>Solde</b>                          | <b>+ 34 597.74 €</b>         | <b>- 535 970.67 €</b>        |
| Report 2021                           | 169 820.45 €                 | + 71 819.86 €                |
| <b>Solde d'Exécution</b>              | <b>+ 204 418.19 €</b>        | <b>- 464 150.81 €</b>        |
| <b>Restes à réaliser</b>              | <b>115 087.03 €</b>          | <b>299 294.00 €</b>          |
| <br>                                  |                              |                              |
| <b><u>Compte Admf – Bud. OM</u></b>   | <b><u>Fonctionnement</u></b> | <b><u>Investissement</u></b> |
| Dépenses                              | 767 435.08 €                 |                              |
| Recettes                              | 735 574.42 €                 |                              |
| <b>Solde</b>                          | <b>- 31 860.66 €</b>         | -                            |
| Report 2021                           | 8 766.37 €                   |                              |
| <b>Solde d'Exécution</b>              | <b>- 40 627.03 €</b>         | -                            |

⇒ A l'unanimité, les Membres du Conseil communautaire adoptent les 3 Comptes Administratifs; la Présidente s'étant abstenue.

La concordance des Ecritures entre les Comptes de Gestion produits par le Comptable public et les Comptes produits par l'Ordonnateur est par ailleurs constatée.

## II – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

---

L'Affectation des Résultats ne portant que sur les Excédents de Fonctionnement constatés pour pallier un besoin d'Investissement, seul le Budget Assainissement est concerné par les écritures suivantes :

|                           |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| Dépenses d'Investissement | C/001 – DI : 464 150.81 €  |
| Affectation Résultat      | C/1068 – RI : 204 418.19 € |

## III – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2022

---

Mme la Présidente cède ensuite la parole à M. Olivier BILLOT pour une présentation succincte des Budgets, dans la mesure où ces derniers correspondent aux Orientations Budgétaires validées en février dernier, à l'exception de quelques ajustements d'Ecritures d'ordre, en accord avec la Trésorerie.

- **Budget-Annexe Déchets & O.M.**

D'un montant global de **909 330.49 €**, ce dernier concerne la seule Section de Fonctionnement, en augmentation d'environ 11 % par rapport à l'an passé.

Rappel de notre Contribution mensuelle : 70 200 €

Afin de rechercher l'équilibre, les Redevances ont connus pour leur part une augmentation importante, d'environ 10 %

La structure de ce Budget est relativement simple et n'appelle pas de remarques particulières.

Néanmoins, se pose la question du Rattachement des Produits et de leur mauvaise imputation, correspondant aux levées supplémentaires de l'Année n-1 ; ce qui explique le Déficit structurel ainsi constaté. La correction sera effectuée en ce sens

Avant de procéder aux présentations synthétiques des Budgets, M. Olivier BILLOT expose que compte-tenu d'un déséquilibre financier constaté sur les 2 Budgets suivants, lié à l'écart temporel entre les Dépenses réalisées : à savoir le règlement des Factures et les Recettes encaissées, à savoir les soldes de subvention des Financeurs

Il convenait en amont de constater les Restes à Réaliser tant en terme de Dépenses et Recettes ; ce qui contribue à rééquilibrer ces Budgets

- **Budget-Annexe Assainissement**

D'un montant global de **2 154 251.28 €**, ce dernier se décline de la façon suivante Section de Fonctionnement : **984 438.53 €**

La structure de ce Budget se précise, même si les charges courantes sont plutôt ciblées, la Section de Fonctionnement peine à trouver l'équilibre, d'autant plus avec la hausse des coûts énergétiques et la Gestion des sous-produits.

A cet égard, l'incidence financière du traitement des Boues est conséquente puisque l'Agence de l'Eau a compensé pendant la période COVID les solutions alternatives.

Les Recettes pour leur part, correspondent au produit de la Redevance d'Assainissement facturée aux usagers du Service :

Population domestique (204 482 m<sup>3</sup> et 2 531 Parts Fixes pour l'Année 2022) et Activités agroalimentaires, soit environ 40 % de la pollution traitée.

L'Année 2022 a vu l'augmentation des tarifs, mais surtout leur Harmonisation, ce qui a permis d'absorber les surcoûts de l'Année ;

Rappel des tarifs de la Redevance Assainissement : Part Fixe : 90 € HT / Prix au mètre cube : 1.75 € HT

#### Section d'Investissement : 1 169 812.65 €

Cette Section intègre la poursuite des Programmes d'Investissement, à savoir

- Un reliquat de dépenses pour la S.T.E.P. de Ville-du-Pont.
- Pour la S.T.E.P de Arc-sous-Cicon, les travaux devraient débiter à l'Automne 2023 pour 140 000 € H.T.
- La poursuite du Schéma Directeur d'Assainissement pour un montant d'environ 90 000 Euros H.T. et dont les conclusions seront connues d'ici septembre 2023. Dès lors, une priorisation des travaux pourra être envisagée

Avant de passer à la présentation du Budget principal, il est proposé d'envisager au préalable, la question de la Fiscalité additionnelle locale dans la mesure où elle celle-ci conditionne la structure des Recettes de Fonctionnement et par conséquent l'équilibre budgétaire.

### **IV - VOTE DE LA FICALITE ADDITIONNELLE ET TAXE GEMAPI**

#### Fiscalité additionnelle

Il est souligné la fragilité des Recettes de la Communauté de Communes et par conséquent, les difficultés à structurer durablement la Section de Fonctionnement, notamment en terme de Ressources Humaines. Etant entendu que les Contributions extérieures de notre E.P.C.I. sont identiques à celles de nos voisins et que notre produit fiscal demeure limité.

Pour Mémoire, les taux de Fiscalité sont les suivants et n'ont pas évolué depuis 3 ans et ces derniers sont particulièrement faibles :

|                            |        |                  |
|----------------------------|--------|------------------|
| Taxe Foncière bâtie :      | 1.50 % | - Base 6 489 000 |
| Taxe Foncière Non Bâtie :  | 2.51 % | - Base 1 130 000 |
| Cotisation Foncière Eco. : | 2.77 % | - Base 1 040 000 |
| Taxe Habitation Rés Sec :  | 2.67 % | - Base 533 433   |

Vu la situation économique inflationniste, les bases connaîtront une évolution de 7.1%, soit un produit escompté de **138 437 €** (hors hausse des taux)

Une première prospective est proposée, afin de dégager une marge de manœuvre pour les années à venir et envisager l'Avenir plus sereinement, pour un produit escompté de **314 909 €**

La proposition est la suivante

|                            |        |                       |
|----------------------------|--------|-----------------------|
| Taxe Foncière bâtie :      | 2.80 % | - Produit : 181 692 € |
| Taxe Foncière Non Bâtie :  | 4.68 % | - produit : 52 884 €  |
| Cotisation Foncière Eco. : | 5.17 % | - Produit : 53 768 €  |
| Taxe Habitation Rés Sec :  | 4.98 % | - Produit : 26 565 €  |

Les Résultats du Vote sont les suivants :

Pour : 23                      Contre : 01                      Abstention : 01

#### Taxe GEMAPI

Le principe de la Taxe GEMAPI étant acté, il convient d'en arrêter le Produit annuellement, à charge pour les Services fiscaux de fixer le taux.

Le montant retenu est de 32 000 €, il est affecté directement au fonctionnement de l'E.P.A.G.E Haut-Doubs Haute Loue, dont la contribution est arrêtée à 40 865 €

- **Budget principal**

D'un montant global de **2 447 754.26 €**, ce dernier se décline ainsi :

Section de Fonctionnement : **1 166 165.36 €** et présente un léger suréquilibre de 70 390.62 €

Les Dépenses réelles liées aux frais de structure n'évoluent pas. Sachant que l'évolution la plus importante concerne le Chap. 012 : Charges de Personnel avec une inscription budgétaire de 238 700 €, incluant entre autre les frais du Prestataire activités de Pleine Nature

La nécessité d'étoffer l'équipe administrative est une réalité, avec désormais 2 Temps plein.

Le Chap. 65 : Contributions extérieures représente de nouveau le poste le plus important et son évolution est constante, y compris les Contributions intercommunales à hauteur de 171 000 € et les subventions aux Associations pour 65 971 €

Le détail des Subventions et Contributions a été présenté en détail.

Les Recettes réelles s'élèvent désormais à la somme de 904 877 € ; le compte Gestion des Redevances de Ski s'équilibre. Le montant de la D.G.F. semble se stabiliser et les autres Recettes ne varient que faiblement.

Section d'Investissement : **1 281 588.90 €** et présente un léger suréquilibre de 57 302.46 €

Parmi les priorités d'Investissement, figurent :

- Le solde de l'enveloppe des Fonds de Concours à destination des projets locaux, déclinés autour de Transition écologique pour la somme de 176 000 €
  - Le règlement du solde des travaux d'Aménagement de la Halle sportive de Arc-sous-Cicon et du Terrain en Gazon synthétique , pour environ 466 000 €
- Le reste des Dépenses concerne des Investissements ponctuels

⇒ A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire adoptent les Budgets primitifs

## **V – ATTRIBUTION M.A.P.A. – S.T.E.P. ARC-SOUS-CICON**

Mme la Présidente expose ensuite à l'Assemblée que les travaux de Construction de la S.T.E.P. de Arc-sous-Cicon ont été attribués le 05 décembre 2022, suite à la décision de la C.A.O. du 07 novembre dernier, pour un montant de 1 565 000 € H.T. / 1 878 000 € TTC

A l'issue de la mise au point du Marché avec le Groupement Titulaire, 2 points ont été ajoutés, pour davantage de fonctionnalité :

- Installation de panneaux photovoltaïques pour la somme de 59 600 €
- Modification de l'implantation des lits de roseaux pour la somme de 13 700.50 €

Le montant du Marché s'élève désormais à la somme de 1 638 500.50 € H.T.

## **VI – ENGAGEMENT CONSULTATION – EXPLOITATION S.T.E.P. INTERCOMMUNES**

Mme la Présidente expose à l'Assemblée que les Marchés de Service, pour l'exploitation des S.T.E.P. de Ville-du-Pont et Ouhans sont arrivés à leur terme fin 2022 ; ils ont été poursuivis pour 06 mais par Avenant, pour assurer la continuité du Service.

Un Cahier des Charges est en cours de rédaction, afin d'engager la Consultation d'ici la fin du mois d'avril prochain.

## VII – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

---

- Etat des Demandes de Fonds de Concours

Commune les Alliés : Rénovation de l'Eclairage public

Montant Travaux : 20 431 €

Aide sollicitée : 7 164 €

Commune de Gilley : Rénovation thermique de la Salle polyvalente

Montant Travaux : 1 925 722 € HT

Aide sollicitée : 15 000 €

- Décisions prises au titre des Délégations de la présidente : Article 2122-22 du CGCT

Acceptation du Devis VERMOT – Canalisation AEP à Arçon : **22 129 € H.T.**

Mutualisation avec la Fibre optique

Acceptation du Devis du Cabinet PAILLARD Architecture pour la Maitrise d'œuvre – Rénovation thermique Gendarmerie pour la somme de **27 725 € H.T.**

Pour conclure la Réunion, Mme la Présidente informe l'Assemblée de la modification des Statuts de la Communauté, avec l'intégration de la Compétence « Etudes & Schéma Directeur Eau potable »

Une Consultation d'Entreprises est envisageable d'ici le 3<sup>o</sup> trimestre 2023

 Le prochain Conseil communautaire aura lieu : **lundi 22 mai 2023**